

## Réunion publique d'information VAE

### Objectifs :

- ▶ Renseigner le public des demandeurs potentiels sur la VAE et les procédures
- ▶ Donner une information claire, actualisée et adaptée au public
- ▶ Amener les candidats à approfondir la faisabilité de leur projet
- ▶ Donner au candidat l'information nécessaire pour qu'il puisse bénéficier d'une étude de faisabilité

### Procédure :

- ▶ Préparer les outils pour l'information : vérifier les quantités et leur qualité
- ▶ Faire émarger les participants
- ▶ Remettre une plaquette d'information à chaque participant
- ▶ Se présenter, présenter le DAVA et le co-financement de la VAE par le FSE
- ▶ Informer :
  - en ayant, au préalable, identifié dans le public les secteurs d'emploi concernés afin de donner une information ciblée
  - sur les diplômes, les niveaux de certification et les certificateurs,
  - sur les conditions d'accès réglementaire à la VAE,
  - sur les procédures de validation générale et académique
- ▶ Proposer une prestation de conseil et une étude de faisabilité et valoriser l'utilité de l'accompagnement
- ▶ Remettre une fiche de renseignements à chaque personne intéressée et expliquer l'utilité de certaines informations demandées sur cette fiche comme sur le CV à y joindre
- ▶ Distribuer d'autres documents d'information en fonction des demandes

### Modalités pédagogiques :

- ▶ Emargement des candidats potentiels
- ▶ Information du public à partir du contenu de la plaquette académique
- ▶ Questions-réponses entre l'intervenant et le public



*Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen*

**Public :**

- ▶ Tout public

**Intervenants :**

- ▶ Personnels du DAVA, du GRETA ou de l'EPLE agréés par le DAVA

**Modalités :**

- ▶ Réunion. Le début de la réunion est à 17 heures.

**Lieu :**

- ▶ Salle de réunion permettant l'accueil du public. Un balisage adéquat permet l'accès à toute personne désirant assister à la réunion.

**Durée :**

- ▶ 2 heures.

**Produits :**

- ▶ Nombre de demandes de VAE enregistrées par le DAVA

**Documentation à remettre au public :**

- plaquette d'information DAVA
- fiche de renseignements
- coordonnées du DAVA
- liste des sites d'information sur la VAE et les diplômes
- *coordonnées des autres certificateurs*
- *coordonnées spécifiques secteurs santé et social*
- *calendrier des réunions d'information DRJSCS et AFPA*

*En italique : remis en fonction de la demande*



*Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen*